

La conversion des actes juridiques

Le titre de cet ouvrage peut surprendre, même le lecteur juriste. Un tel constat est d'autant plus justifié que les index alphabétiques de la plupart des ouvrages de droit civil ne comportent même pas le mot de « conversion » ! Il est encore plus surprenant de constater que la référence au terme de « *conversion* » est rarement faite, même par les décisions qui s'en inspirent. Les juges préfèrent souvent abriter cette notion sous le voile de l'interprétation ou de la requalification. Le présent ouvrage voudrait contribuer à combler cette lacune pour faire de la *conversion* une notion connue et reconnue. Pour y parvenir, l'auteur propose une analyse renouvelée de cette institution aussi bien dans son acception que dans sa mise en œuvre.

L'évolution préconisée commande d'abord de redéfinir la notion même de conversion. Historiquement définie comme l'opération qui consiste à tirer d'un acte nul un acte nouveau valable, la conversion ne peut être aujourd'hui comprise comme telle. L'analyse du droit positif révèle que le concept classique de la conversion peut s'élargir aux actes originaires valables, mais qui ne peuvent déployer d'effets pour une cause postérieure à leur formation, notamment la caducité et l'inexécution.

L'essor de la conversion invite aussi à s'engager sur le chemin de la rénovation de son régime, dans le sens de l'accroissement des pouvoirs du juge en la matière. La modernisation du régime de la conversion est non seulement souhaitable, mais encore réalisable grâce à une relecture des principes directeurs du droit des contrats et de la procédure civile. La conversion constitue au regard de cette nouvelle analyse et par rapport à son ascendante allemande, une notion élargie et modernisée. Cette conversion de la conversion permettra de la rendre plus effective et de lui faire jouer un rôle plus conséquent dans l'avenir.



Hafedh BOUAZIZ est titulaire d'un doctorat en droit privé de l'Université de Sfax et de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 (avec la mention très honorable, les félicitations du jury et l'autorisation de la publication de la thèse en l'état et à concourir pour un prix de thèse). Il est actuellement maître-assistant à la Faculté de droit de Sfax et membre de l'unité de recherche « Obligations et arbitrage ». Il se spécialise, depuis quelques années, en droit des obligations, domaine dans lequel il a déjà publié plusieurs articles. Il a participé également à plusieurs ateliers de formation pédagogique pour les enseignants nouvellement recrutés.

ISBN : 978-2-343-15031-4
45 €



La conversion
des actes juridiques

Hafedh BOUAZIZ

Hafedh BOUAZIZ

La conversion des actes juridiques

Préface d'Olivier Gout
Avant-propos de Sami Jerbi

LOGIQUES
JURIDIQUES

L'Harmattan